

Comité 212 en date du 26 septembre 2023

Rapport de la réunion du Comité 212

Sommaire

Présences et absences	3
1 Adaptation d'un poste de Salarié A2 en Employé Communal A2 sous-groupe administratif	3
2 Adaptation d'un poste de Salarié B1 en Employé Communal C1 sous-groupe technique	4
3 Cadeau pour les 20 ans de bons et loyaux services d'un fonctionnaire	4
4 Prochaines dates du Comité.....	4
5 Questions des délégués.....	4
Séance huis clos :	5
6 Information sur l'appel à candidature et décision sur la désignation d'un attaché à la direction	5
7 Décision individuelle de classement	6
8 Engagement d'un Employé Communal A2 - RRH	6
9 Engagement d'un Employé Communal A1 – Communication	6
10 Engagement d'un Employé Communal A1 - Relation Client	6
11 Nomination provisoire d'un fonctionnaire C1 sous-groupe administratif - Aménagement du Territoire	7

Présences et absences

Présences et absences

Présents

MEYERS Philippe ; BREDEN Guy ; DI BARTOLOMEO-RIES Josiane ; RIES Marc ; FELLER Luc ; BOHLER David ; LANG Marc ; KURTIS Lucien ; RIES Bob ; DI GENOVA Jean-Pierre ; HARTMANN Carole ; WAGNER Jeff ; FELTEN Liane ; ZIGRAND Nello ; THEIS Jean ; BODEN Jean ; SCHUMAN Thierry ; ALEXANDER Frazer ; KRIER Henri ; LAURENT Jérôme ; BAUSTERT-BERENS Marianne ; RECKEL Steve ; WAGENER Nico ; MARTINS DIAS André ; SITZ Jacques ; LOURENÇO MARTINS Angelo ; MUHOVIC Elvedin ; THIERER Jörg ; HAAS Marc ; WEBER Tom ; MARCHI Yves ; WELSCH Nicolas ; SCHILTZ Guy ; KLENSCH Paul ; BERLO John ; GLOD Mario ; DÜBBERS André ; DONNERSBACH Alex ; KREUTZ Serge ; MULLER Maurice ; SCHRUPPEN Sonja ;

Conny Krier secrétaire

Excusés

JANS Jean Marie ; BISENIUS Paul ; THILL Claude ; HARTUNG Gerard ; DELGADO Jairo ; PIRROTTE Frank ; BAUER Jacques ; BOLMER Mike ; FALZANI Daniel ; JACOBS Nico ;

Absents

WEIS Christian ; DONVEN Patrick ;

Séance publique :

1 Adaptation d'un poste de Salarié A2 en Employé Communal A2 sous-groupe administratif

Les membres du Comité sont informés qu'en réponse aux besoins de recrutement au sein du service des ressources humaines, il est nécessaire de convertir un poste de salarié de niveau A2 en un poste d'employé communal du groupe A2, relevant du sous-groupe administratif.

Les délégués du Comité passent au vote à main levée et décident à l'unanimité de changer le poste de salarié A2 en poste d'employé communal du groupe d'indemnité A2 sous-groupe administratif pour les besoins du service des ressources humaines.

2 Adaptation d'un poste de Salarié B1 en Employé Communal C1 sous-groupe technique

Les membres du Comité sont informés qu'une réévaluation des besoins en recrutement du Syndicat a révélé la nécessité de transformer un poste de salarié de niveau B1 en un poste d'employé communal du groupe C1, relevant du sous-groupe technique, dans le but de réduire la dépendance aux consultants externes.

Les délégués du Comité passent au vote à main levée et décident à l'unanimité de changer le poste de salarié B1 créé lors du Comité 149 en date du 9 octobre 2012 en poste d'employé communal du groupe d'indemnité C1 sous-groupe technique pour les besoins du support.

3 Cadeau pour les 20 ans de bons et loyaux services d'un fonctionnaire

Les membres du Comité ont été avisés qu'un fonctionnaire a célébré son 20e anniversaire de service le 1er août 2023. Selon la tradition, le Comité vote pour offrir en reconnaissance de ses 20 ans de service une montre d'une valeur de 1 000,00 € hors taxe (mille euros hors TVA).

Les délégués du Comité passent au vote à main levée et décident à l'unanimité de lui accorder une montre d'une valeur de 1000,00 € HTVA (mille euros hors TVA).

4 Prochaines dates du Comité

La prochaine date prévue est le 24.10 (Budget) et éventuellement le 21.11 (vote Bureau).

5 Questions des délégués

La déléguée de la commune de Winrange demande s'il serait possible de revoir les modalités concernant les jours ou les réunions du Comité ont lieux ?

Le Président confirme qu'il lancera la discussion après que le Comité soit entièrement renouvelé.

Le délégué de la commune de Contern demande s'il y a des nouvelles concernant le bâtiment situé au 6, rue de l'étang.

M. Serge Thein, membre de la commission de redressement, confirme qu'une étude de faisabilité est en cours de réalisation et que de nombreux points doivent être pris en considération, tels que la conformité, le concept et l'avis du personnel. Il reviendra prochainement vers le Comité dès que le dossier sera plus concret.

Le Président explique que la commission de redressement restera en place jusqu'à la mise en place du nouveau Bureau.

Le délégué de la commune de Mersch demande si le SIGI progresse plus rapidement sur le problème qu'ils rencontrent avec la facturation des compteurs.

Le Président demande à M. Marc Becker de prendre contact avec la commune pour trouver une solution.

Séance huis clos :

6 Information sur l'appel à candidature et décision sur la désignation d'un attaché à la direction

Les délégués sont informés que le SIGI a reçu deux candidatures recevables pour le poste de fonctionnaire du groupe de traitement A1 sous-groupe technique d'attaché à la direction.

Le Bureau explique qu'ils ont également reçu une candidature d'un candidat parfaitement adapté au profil recherché pour le poste d'attaché à la direction. Cependant, ce candidat ne remplit pas encore toutes les conditions requises pour une nomination provisoire aux fonctions de fonctionnaire communal. Ils soulignent l'importance du poste en question et insistent sur le fait qu'il est primordial de recruter un candidat qui correspond précisément aux besoins du syndicat, plutôt que de se focaliser uniquement sur la conformité aux critères d'accès direct à la carrière de fonctionnaire

C'est dans ce contexte que le Bureau demande aux délégués du Comité de constater les circonstances exceptionnelles liées à ce poste en vue d'entamer la de procédure d'exception prévue à l'article 2 point 6 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Les délégués passent au vote et décident à la majorité des voix de nommer aucun des deux candidats recevables au poste de fonctionnaire du groupe de traitement A1 sous-groupe scientifique et technique – attaché à la direction et de charger le Bureau d'entamer la procédure d'exception prévue à l'article 2 point 6 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

7 Décision individuelle de classement

Conformément aux des dispositions de l'article 22 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, la rémunération des salariés au sens du Code du Travail est fixée par le conseil communal sous l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Étant donné que les salariés du SIGI sont assimilé à la carrière de l'employé communal, les délégués passent au vote à main levée et décident à l'unanimité d'accorder un classement à la personne que sera engagé par le Bureau conformément à l'article 2 point 6 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

8 Engagement d'un Employé Communal A2 - RRH

Les délégués sont informés qu'une candidature remplissant les conditions est entrée endéans les délais.

Les délégués passent au vote secret et décident avec 1 voix contre et 54 voix pour d'engagée la personne au poste vacant d'un employé communal du groupe d'indemnité A2 sous-groupe administratif en tant que responsable des ressources humaine.

9 Engagement d'un Employé Communal A1 – Communication

Les délégués sont informés qu'une candidature remplissant les conditions est entrée endéans les délais.

Les délégués passent au vote secret et décident à l'unanimité d'engager la personne au poste vacant d'un employé communal du groupe d'indemnité A1 sous-groupe administratif en tant que responsable de la communication.

10 Engagement d'un Employé Communal A1 - Relation Client

Les délégués sont informés qu'une candidature remplissant les conditions est entrée endéans les délais.

Les délégués passent au vote secret et décident à l'unanimité d'engager la personne au poste vacant d'un employé communal du groupe d'indemnité A1 sous-groupe administratif en tant que lead du centre de compétences relation client.

11 Nomination provisoire d'un fonctionnaire C1 sous-groupe administratif - Aménagement du Territoire

Les délégués sont informés qu'une candidature remplissant les conditions est entrée endéans les délais.

Les délégués passent au vote secret et décident à l'unanimité d'accorder la nomination provisoire au poste vacant de fonctionnaire du groupe de traitement C1 sous-groupe administratif en tant qu'expert métier dans le centre de compétences Aménagement du Territoire.

Fin 19 :02